



بسم الله الرحمن الرحيم

∞∞∞∞

تم رفع هذه الرسالة بواسطة / سامية زكى يوسف

بقسم التوثيق الإلكتروني بمركز الشبكات وتكنولوجيا المعلومات دون أدنى

مسئولية عن محتوى هذه الرسالة.

ملاحظات: لا يوجد





Université Ain Shams  
Faculté Al Alsun  
Département de Français

**Thèse de doctorat**

***Problèmes de la traduction du texte juridique : étude  
théorique et appliquée à des extraits de la traduction  
du Code civil français en arabe***

**Présentée par**

**Dina Mohamed Moawad**

Maître assistante au Département de français  
Faculté Al -Alsun  
Université Ain Shams

**Sous la direction de :**

**Prof.Dr. Nahed Ali El Tanany**

Professeure de Traduction au Département de français à la  
Faculté Al- Alsun, Université Ain Shams

**Prof.Dr. Rabab Hamdy Kandil**

Professeure adjointe de Traduction au département de français à la  
Faculté Al- Alsun, Université Ain Shams

**Le Caire  
2022**



Université Ain Shams  
Faculté Al Alsun  
Département de Français

## Thèse de doctorat

*Problèmes de la traduction du texte  
juridique : étude théorique et appliquée à  
des extraits de la traduction du Code civil  
français en arabe*

**Dina Mohamed Moawad Hassan**

Maître assistante au Département de  
français

Faculté Al -Alsun  
Université Ain Shams

**2022**

## **Abrégé**

**Nom de la candidate** : Dina Mohamed Moawad

**Titre de la thèse** : Problèmes de la traduction du texte juridique: étude théorique et appliquée à des extraits de la traduction du Code civil français en arabe

**Grade** : Doctorat

**Département** : La langue française

**Faculté** : Al-Asun

**Université** : Ain-Shams

Notre thèse vise à analyser les problèmes de la traduction du texte juridique en se basant sur des extraits de la traduction du Code civil français en arabe.

La présente thèse se compose de deux parties. La première est une étude théorique. Elle comprend quatre chapitres. Le premier intitulé ‘ ‘ *concepts généraux* ’ ’ aborde les notions de base relatives à la traduction juridique. Le deuxième, intitulé, ‘ ‘ *caractéristiques du langage de droit* ’ ’ étudie les particularités du langage de droit. Le troisième, intitulé, ‘ ‘ *la diversité des systèmes juridiques* ’ ’ met l’accent sur la singularité des systèmes de droit et leur impact sur le processus de traduction. Quant au quatrième chapitre, intitulé ‘ ‘ *théories incontournables de la traduction juridique* ’ ’, il détermine le cadre théorique de notre thèse.

La deuxième partie est une étude pratique, appliquée aux extraits tirés du Code civil français. Elle comprend également quatre chapitre. Le

cinquième chapitre, intitulé “ *la terminologie juridique*”, aborde les traits lexicaux relatifs au texte juridique. Le sixième, intitulé “ *la culture dans le contexte de la traduction juridique*” discute de l’empreinte culturelle dans un texte juridique. Quant au septième chapitre, intitulé “ *l’équivalence et la traduction juridique*”, il contient une analyse des types d’équivalence. Le huitième chapitre, intitulé “ *recommandations et solutions proposées*” suggère un nombre de solutions susceptibles de mettre un terme aux difficultés de la traduction juridique.

**Mots- clés :** Traduction- Texte juridique- Code civil- Approche comparative- Théorie fonctionnelle- Terminologie juridique- Equivalence- Empreinte culturelle- Théorie interprétative.

## **Résumé**

La traduction juridique possède des caractéristiques qui la distinguent d'autres formes de traduction. Le langage juridique étant l'une des langues de spécialité les plus complexes, sa traduction est par conséquent complexe elle aussi. Nous visons, par notre thèse, à mettre l'accent sur les divers obstacles entravant le travail du traducteur et à tenter de proposer des solutions susceptibles de régler les problèmes inhérents à la traduction juridique

Notre thèse est composée de deux parties : théorique et pratique. La première partie se focalise sur les concepts de base qui régissent la traduction juridique, en particulier, les définitions des notions suivantes : la traduction spécialisée, la traduction technique et la traduction juridique. Nous essayons, dans cette partie, de jeter la lumière sur les caractéristiques les plus saillantes du langage de droit des points de vue : stylistique, sémantique, lexical et syntaxique. Nous étudions, de même, la diversité des systèmes juridiques, qui constitue le problème le plus significatif quant à la traduction juridique. Dans le même sens, nous passons en revue les deux systèmes libanais et égyptien ; d'autant plus que l'équipe de traduction du Code civil français a décidé de référer à la Loi égyptienne vu son influence transfrontalière sur les pays arabes. Par ailleurs, nous déterminons le cadre théorique en sélectionnant les approches qui nous permettront d'analyser les extraits tirés de notre corpus et sa traduction en arabe. Nous adoptons la théorie du Skopos ainsi que l'approche comparative de Toury qui se concentre sur la réception du texte source par le lecteur final.

La seconde partie se veut une étude analytique des extraits tirés de notre corpus. Nous y procédons à analyser des exemples relatifs à la terminologie juridique. Nous nous arrêtons sur les termes polysémiques, les termes et adages hérités du latin, les expressions exclusivement juridiques et pseudo-juridiques ainsi que le néologisme. Dans le même contexte, nous mettons l'accent sur l'aspect culturel du texte juridique et la difficulté de le traduire. De plus, nous basons la lumière sur les types de l'équivalence tout en décryptant des exemples extraits du Code civil. Nous proposons, en définitive, quelques solutions et recommandations pour aplanir les écueils qui rendent difficile la tâche du traducteur juridique. Nous abordons quatre volets principaux : la documentation, la formation, les solutions relatives aux difficultés terminologiques et nous recommandons le recours à la théorie interprétative basée sur le sens.

Dans la conclusion, nous dressons un bilan de notre étude tout en essayant de répondre aux questions soulevées dans l'introduction.



## Remerciements

La réalisation de cette thèse a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

En ce sens, je voudrais tout d'abord, adresser toute ma reconnaissance à Prof. Dr. Nahed Ali El Tanany. Sa patience, sa disponibilité, ses encouragements infinis et surtout ses conseils judicieux étaient une source intarissable de soutien moral et intellectuel tout au long de mon travail. Mes remerciements les plus chaleureux vont de même, à Prof. Dr. Rabab Hamdy Kandil pour son dévouement, son attention exceptionnelle, son suivi continu et surtout son écoute attentive et son appui inconditionnel à mon égard. Veuillez agréer, chères professeures, mon éternelle gratitude.

Je tiens, également, à remercier les honorables membres du jury: Prof.Dr/ Nahed Abdel Hamid et Prof.Dr/ Manal Ali Bachir, pour avoir bien voulu contribuer à la soutenance de la présente thèse et pour l'opportunité qui m'est offerte par leur vénérable présence à mes côtés.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les professeurs qui ont contribué à ma formation.

Un grand merci est adressé à ma mère, ma tante maternelle et à ma petite famille, mon mari et mes deux enfants, qui ont toléré mon absence et mon quotidien souvent chargé, stressé et parfois frustrant. Grâce à leur soutien inestimable et leur amour constant, j'ai pu trouver une source de motivation inépuisable.



*À mon père- que Dieu  
ait son âme – qui aurait  
été fier de moi.*

*Ta petite fille te doit  
beaucoup*

## **Sommaire**

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Introduction générale                                                                  | 1   |
| Première partie<br>Etude théorique                                                     | 17  |
| Chapitre I<br>Concepts généraux                                                        | 23  |
| Chapitre II<br>Caractéristiques du langage du droit                                    | 55  |
| Chapitre III<br>Diversité des systèmes juridiques                                      | 93  |
| Chapitre IV<br>Théories incontournables de la traduction juridique                     | 115 |
| Seconde partie<br>Etude pratique                                                       | 139 |
| Chapitre V<br>La terminologie juridique                                                | 145 |
| Chapitre VI<br>La culture dans le contexte de la traduction juridique                  | 195 |
| Chapitre VII<br>L'équivalence et la traduction juridique                               | 225 |
| Chapitre VIII<br>Recommandations et solutions aux problèmes de la traduction juridique | 265 |
| Conclusion générale                                                                    | 295 |
| Annexes                                                                                | 308 |
| Bibliographie                                                                          | 321 |
| Table des matières                                                                     | 335 |

# *Introduction général*



## Introduction générale

**L**es traductions sont incontournables dans un monde qui compte plus de 3000 langues. Le commerce international, les relations diplomatiques, les litiges et chartes universels, les programmes éducatifs, les voyages parmi d'autres activités comme les loisirs, de même que les livres ou les films, les modes d'emploi pour l'électroménager, les logiciels informatiques ou les instructions de montage des meubles, dépendent du travail des traducteurs - des hommes et des femmes qui, bien souvent dans l'ombre, essaient de transposer des idées et des informations d'une langue vers une autre. Ce contexte de convergence de cultures et de langues différentes ouvre de nouvelles voies au traducteur, qui a maintenant de nouveaux rôles à jouer et de nouveaux défis à relever. La tâche est, certes, difficile et nécessite, incessamment, de faire passer une information en franchissant la barrière de la langue ; une langue vivante, qui évolue tous les jours. Les pièges qu'il doit déjouer sont nombreux et la connaissance de deux langues ou plus ne suffit pas pour faire une bonne traduction. Un travail de qualité exige une connaissance vaste et approfondie d'un domaine particulier.

Nombreuses voire plutôt innombrables sont les définitions données par les traductologues à la traduction. Inutile de les reprendre toutes mais celle qui nous paraît la plus exhaustive est la définition avancée par Vinay et Darbelenet :

*« La traduction est l'opération qui consiste à faire passer d'une langue dans une autre tous les éléments de sens d'un passage et rien que ces*

*éléments en s'assurant qu'ils conservent dans la langue d'arrivée leur importance relative ainsi que leur tonalité, en tenant compte des différences entre les cultures auxquelles correspondent respectivement la langue de départ et la langue d'arrivée. » (1977 : 7)*

**La traduction** est un art ancien, dont l'origine se confond avec celle de l'écriture. **Le droit**, tout comme la traduction, est attaché à une activité humaine, souvent de nature professionnelle. Tout au long de sa vie, le citoyen évolue dans un réseau d'actes et de faits juridiques : sa naissance, sa situation de mineur ou de majeur, son mariage, son décès sont autant de faits créateurs d'obligations juridiques. Dans la vie quotidienne, chaque fois qu'il achète un sachet de pain, prend l'autobus ou le taxi, passe un contrat, dans tous les actes de la vie, les faits juridiques sont présents. C'est pourquoi dans les textes d'ordre général, même dans les textes les plus banals, les termes juridiques sont sous-jacents.

La traduction apparaissant comme une activité intrinsèque à la science du droit, elle est un procédé irremplaçable pour diffuser les textes ou pour mener des échanges sur le plan international. Néanmoins, la traduction juridique n'est pas pour autant un exercice aisé. Bien au contraire, traduire le droit s'avère particulièrement difficile et le traducteur doit faire face à de nombreux obstacles propres à la matière juridique.

Partant du constat de l'extrême profusion de textes juridiques, nous avons fixé comme objectif de formuler quelques réflexions sur la traduction juridique, ainsi que sur les problèmes auxquels font face les traducteurs dans ce domaine. En 2013, et dans le cadre d'un projet de partenariat avec l'Agence Universitaire francophone (AUF), nous avons

contribué, avec une équipe d'académiciens égyptiens et libanais, à concevoir un module de traduction spécialisée en ligne. La traduction juridique, était, en tête de la liste des genres de la traduction sélectionnés. Nous avons constaté, à l'époque qu'aussi importante soit-elle, la traduction juridique souffre d'une réticence remarquable de la part des étudiants et des chercheurs à la fois. Réputé hermétique, le **langage de Thémis**, déesse de la justice, n'attire pas souvent l'attention des chercheurs et praticiens du domaine, en particulier, dans le monde arabe. Notre objectif est, donc, une invitation à réfléchir à l'importance des études en traduction juridique et des métiers du domaine. Il s'agit d'un regard visant à reconsidérer la traduction juridique et les problèmes y afférents. Pour lancer cette réflexion, nous avons choisi un corpus dont la valeur et l'importance sont indéniables : le **Code civil français** traduit en arabe.

La première en son genre au monde arabe, la traduction du Code civil a été finalisée, en 2009, par la Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint Joseph ainsi que le Centre d'études de droits du monde arabe (CEDROMA) à Beyrouth. Elle est le fruit d'un travail de huit ans, d'une cinquantaine de juristes, de linguistes et de traducteurs.

Mû par son emplacement géographique et son patrimoine culturel métropolitain, le Liban, représenté par ses deux phares académiques et scientifiques dans le domaine du droit, a assumé la tâche du transfert de ce Code vers l'arabe pour favoriser une meilleure connaissance des droits via une approche de droit comparé.

La 108<sup>ème</sup> édition du Code civil des éditions Dalloz est traduite avec un tableau de comparaison entre les textes de loi du Code et les lois de 12